

Regards sur

Anjou

Septembre 2020 / Volume 47, numéro 7

BULLETIN D'INFORMATION DE L'ARRONDISSEMENT D'ANJOU

MESSAGE DE LUIS MIRANDA

LE PUBLIC SERA ACCEPTÉ POUR LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT



Depuis le début de la pandémie de COVID-19 et l'interdiction des rassemblements, aucune séance du conseil d'arrondissement n'a pu se tenir devant public. Aussi, c'est avec grand plaisir que nous accueillerons de nouveau les citoyennes et les citoyens le 1^{er} septembre pour la prochaine séance du conseil. Comme d'habitude, nous nous retrouverons dans la salle du conseil à la mairie d'arrondissement. Bien évidemment, toutes les mesures seront prises pour respecter les consignes sanitaires en vigueur, notamment la distanciation physique. La salle sera donc aménagée en conséquence. Par le fait même, nous ne pourrons accepter qu'un nombre limité de personnes. Pour celles et ceux qui souhaitent assister à cette séance, je vous recommande de vous présenter un peu à l'avance afin d'avoir le temps d'appliquer les différentes consignes sanitaires et de vous installer avant le début de la rencontre. Par ailleurs, dans le cas où vous ne souhaitez pas vous rendre sur place, je vous invite à poser les questions adressées au conseil en les transmettant grâce au formulaire qui est toujours disponible sur le site Internet de l'arrondissement. Nous serons ravis d'y répondre. La séance sera également filmée et disponible par la suite sur le site Internet de l'arrondissement.

Depuis quelques semaines déjà, je reçois des commentaires de façon régulière en ce qui concerne les parcs et les espaces verts répartis dans l'arrondissement. Vous n'êtes pas sans savoir que ce sont des endroits parfaits pour prendre l'air, vous promener et faire de l'exercice durant les beaux jours et plus encore dans le contexte que nous connaissons avec la COVID-19. Cela est d'autant plus vrai que bon nombre de personnes ne peuvent pas pratiquer leurs activités estivales préférées ou qu'elles ne sont tout simplement pas parties en vacances comme elles ont l'habitude de le faire chaque été. Il est donc normal que l'achalandage soit plus important dans nos parcs, qu'il y ait par conséquent plus de bruit et d'action, mais aussi que les poubelles se remplissent plus rapidement. L'arrondissement fait tous les efforts nécessaires pour maintenir les parcs d'Anjou propres et accueillants et je vous demande aussi une collaboration toute particulière pour que ces espaces verts continuent de l'être.

Dans le dossier du prolongement de la ligne bleue du métro, j'ai reçu le 7 août dernier le rapport de la commission publique. On peut y lire que celle-ci est d'avis qu'il aurait fallu prévoir une étape explicite de consultation sur le fond du projet, y compris le tracé, la localisation précise des installations et l'opportunité

d'établir le stationnement incitatif. Malgré tout, la commission ne propose pas de remettre en question les choix décrits dans la présentation de synthèse de la STM. Le stationnement incitatif demeure donc à ce jour sur notre territoire et le terminus adjacent au boulevard des Galeries-D'Anjou. Toutefois, le rapport recommande de l'intégrer dans un bâtiment. La ligne de haute tension ne serait pas enfouie. Par conséquent, le 20 août dernier, j'ai tenu à vous consulter véritablement sur ce projet. Mon objectif est évidemment de défendre les intérêts des Angevines et des Angevins. Ainsi, je vais continuer à rapporter vos attentes à la STM, à la Ville et à notre gouvernement en espérant obtenir des bonifications pour ce projet structurant et attendu.

Je vous rappelle que le plan d'action de la STM prévoit poursuivre les discussions avec le propriétaire du site pour mieux intégrer le terminus et les autres installations du métro. De plus, la STM évaluera les possibilités de relier la station de métro Anjou avec le secteur résidentiel situé à l'est de l'autoroute 25 et son centre civique par un ou plusieurs moyens, dont un tunnel et une passerelle pour les piétons et les cyclistes, un service rapide et fréquent d'autobus ainsi que par des stations de vélo en libre-service (BIXI).

Pour terminer, je vous convie à consulter le *Répertoire d'activités*, distribué dans vos foyers début septembre et qui est maintenant disponible sur le site Internet de l'arrondissement. Vous y trouverez l'ensemble des activités et des événements ayant lieu à Anjou cet automne et jusqu'au printemps prochain. En raison de la COVID-19, nous mettrons à jour la version en ligne régulièrement afin que vous soyez au fait des informations les plus récentes concernant les activités sportives et de loisirs proposées par l'arrondissement et ses organismes partenaires.



Je demeure à votre disposition pour répondre à vos questions ou discuter avec vous de sujets touchant la vie municipale. N'hésitez pas à me joindre au 514 493-8010.

Luis Miranda

Maire d'arrondissement et
conseiller de la Ville de Montréal

VOS ÉLUS, TOUJOURS DISPONIBLES



Luis Miranda
Maire d'arrondissement
et conseiller de la Ville
514 493-8010

Andrée Hénault
Conseiller de la Ville pour
l'arrondissement d'Anjou
514 493-8051



Richard Leblanc
Conseiller d'arrondissement
District Est
514 493-8017

Kristine Marsolais
Conseillère d'arrondissement
District Centre
514 493-8085



Lynne Shand
Conseillère d'arrondissement
District Ouest
514 493-8019

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

La prochaine séance se tiendra en présentiel le **mardi 1^{er} septembre**, à 19 h, dans la salle du conseil de la mairie d'arrondissement, au 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine. La séance sera également filmée et disponible sur le site Internet de l'arrondissement dès le lendemain.

Renseignements : 514 493-8000 ou 311

Regards sur Anjou

Regards sur Anjou est une publication de l'arrondissement d'Anjou. Ce bulletin d'information est publié et distribué gratuitement, 10 fois l'an, dans tous les foyers angevins.

Réalisation et conception graphique
Lithium Marketing

Impression
Deschamps Impression

Tirage
22 235 exemplaires

Distribution
Société canadienne des postes
(Courrier de quartier)

Site Web
ville.montreal.qc.ca/anjou

Dépôt légal
2^e trimestre 1980
Bibliothèque et Archives nationales
du Québec

Copyright 2019 par l'arrondissement d'Anjou. La reproduction totale ou partielle de Regards sur Anjou est interdite, sauf sur autorisation expresse de l'arrondissement d'Anjou.



Mairie de l'arrondissement d'Anjou
7701, boul. Louis-H.-La Fontaine
Anjou (Québec) H1K 4B9
Ouvverte du lundi au vendredi,
de 8 h 30 à 16 h 30
anjou@ville.montreal.qc.ca

Accueil, information et orientation
514 493-8000 ou 311

Culture, sports, loisirs et développement social
514 493-8200

Centre communautaire d'Anjou
7800, boul. Métropolitain Est
514 493-8222

Urgence : 911

Police
Poste de quartier 46 : 514 280-0146
Appels non urgents : 514 280-2222

Travaux publics
(bris d'aqueduc et d'égout)
514 493-5130



COLLECTE

RDD ET PRODUITS ÉLECTRONIQUES

La prochaine collecte des résidus domestiques dangereux (RDD) et des produits électroniques aura lieu le **samedi 26 septembre, de 9 h à 17 h**, dans le stationnement de la mairie d'arrondissement. Seuls les particuliers résidant à Anjou peuvent profiter de cette collecte pour se départir des produits suivants :

- Adhésifs
- Alcool
- Aluminium
- Ampoules fluocompactes intactes
- Antirouille
- Apprêts
- Batteries (acide-plomb)
- Bonbonnes de propane
- Canettes d'aérosols
- Carburant
- Contenants vides
- Débouche-conduits
- Décapant
- Dégraisseur
- Diluant à peinture de type Varsol™
- Époxy
- Filtres
- Goudron
- Huiles : lin, moteur, végétale
- Mercure
- Peinture : latex, alkyde, émail
- Pesticides et engrais
- Piles
- Préservatif pour le bois
- Produits chimiques pour piscines
- Produits d'entretien
- Produits nettoyants
- Scellant acrylique
- Teintures
- Térébenthine
- Tubes fluorescents
- Vernis

De plus, l'arrondissement vous invite à apporter ce jour-là vos produits électroniques désuets pour qu'ils soient recyclés de façon appropriée. Attention : vous avez la responsabilité de détruire les données au préalable.

CAMPAGNE DE VERDISSEMENT



UN ARBRE POUR MON QUARTIER

© unarbrepourmonquartier.org

La campagne Un arbre pour mon quartier se poursuit. Vous pouvez acheter un arbre en ligne jusqu'au **28 septembre** à l'adresse unarbrepourmonquartier.org. La livraison sera effectuée directement à votre domicile dans la journée du 12 octobre. L'arbre sera déposé sur le perron, donc il est de votre responsabilité de vous assurer qu'une personne soit présente sur place.

RÉGLEMENTATION



ENTRETIEN DES TERRAINS PRIVÉS

Selon le Règlement sur la propreté (RCA 59), en tant que propriétaire ou occupant d'un immeuble, vous devez entretenir le terrain privé où il se situe afin :

- qu'il soit en tout temps libre de toute matière malpropre ou nuisible ;
- que l'herbe ne dépasse pas 15 cm, sauf s'il s'agit de végétation cultivée dans un jardin et devant être récoltée ou de plantes ornementales.

Nous vous remercions de votre collaboration.

RAPPEL



COLLECTES DES RÉSIDUS VERTS

À noter dans vos agendas. Les prochaines collectes de résidus verts, y compris les branches de feuillus et les feuilles mortes, auront lieu les **9 et 23 septembre, 7, 21 et 28 octobre, 4 et 11 novembre**. Les résidus verts déposés après le 11 novembre seront ramassés lors des collectes de déchets domestiques.

Veillez utiliser des poubelles ou un contenant rigide réutilisable avec poignées et sans couvercle, des boîtes en carton ou des sacs de papier. Fermez bien les contenants et placez-les en bordure de trottoir sur votre terrain, après 19 h la veille de la collecte ou avant 7 h le matin de la collecte.



LE PORT DU MASQUE OU DU COUVRE-VISAGE EST MAINTENANT OBLIGATOIRE DANS LES ÉDIFICES DE L'ARRONDISSEMENT POUR TOUTES LES PERSONNES, SAUF POUR LES ENFANTS ÂGÉS DE MOINS DE 10 ANS. LES VISITEURS SONT ÉGALEMENT INVITÉS À COMMUNIQUER LEURS COORDONNÉES POUR QUE L'ARRONDISSEMENT PUISSE TENIR UN REGISTRE DE TRAÇABILITÉ.

SENSIBILISATION



La campagne Pas de mégots dans les pots est en cours pour sensibiliser l'ensemble de la population montréalaise aux risques d'incendie liés aux mégots de cigarette que certaines personnes écrasent dans les pots de fleurs.

En effet, depuis janvier, les mégots écrasés dans les pots de fleurs et les platebandes ont provoqué plus de 125 incendies à Montréal et causé plus d'un million de dollars en dommages. En 2019, le total de ce type d'incendies a cumulé à seulement 50 et nous ne sommes qu'en septembre. Nous demandons à la population montréalaise de demeurer prudente durant la belle saison qui se terminera d'ici quelques semaines, car tout le monde profite davantage de sa terrasse ou de son balcon dans le contexte de la pandémie, qui n'est pas encore derrière nous.

Comme cela est expliqué par le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), les terreaux à plantes sont en partie composés de matières inflammables comme la tourbe ou la mousse de sphaigne. Un mégot éteint dans du terreau peut donc facilement causer un incendie.

Il faut savoir qu'il peut s'écouler entre quatre et cinq heures entre le moment où une cigarette est écrasée dans du terreau et l'apparition d'une première flamme, qui peut ensuite se communiquer à une terrasse, à un balcon ou même à votre logement.

De tels incidents peuvent toutefois facilement être évités. Si vous devez éteindre un mégot à l'extérieur, utilisez un cendrier protégé du vent et déposé sur une surface stable. Vous pouvez aussi utiliser une boîte de conserve ayant une bonne profondeur que vous remplirez de sable humide ou d'eau.

Nous vous invitons à consulter la page ville.montreal.qc.ca/sim/conseils-de-prevention pour obtenir des conseils de prévention pouvant vous permettre de réduire les risques d'incendie à la maison.

RAPPEL – FÊTE DU TRAVAIL

HORAIRE DES INSTALLATIONS DE L'ARRONDISSEMENT

Les bureaux administratifs ainsi que tous les édifices municipaux de l'arrondissement d'Anjou seront fermés le **lundi 7 septembre**.

Les collectes des ordures ménagères, des résidus alimentaires et des matières recyclables auront lieu, comme d'habitude, dans les secteurs concernés. **Bon congé !**

RAPPEL – ACCÈS AU PUBLIC

BUREAU ACCÈS ANJOU

Le Bureau Accès Anjou vous accueille du **lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30**. Vous pouvez effectuer certaines transactions en ligne, comme une demande de vignette de stationnement, un permis pour chien ou chat, etc. Lors de votre visite, un membre du personnel vous accueillera. Vous devrez faire la file en respectant les règles de distanciation physique, puisqu'un nombre limité de personnes est admis simultanément à l'intérieur de la mairie d'arrondissement.

BUREAU DES PERMIS

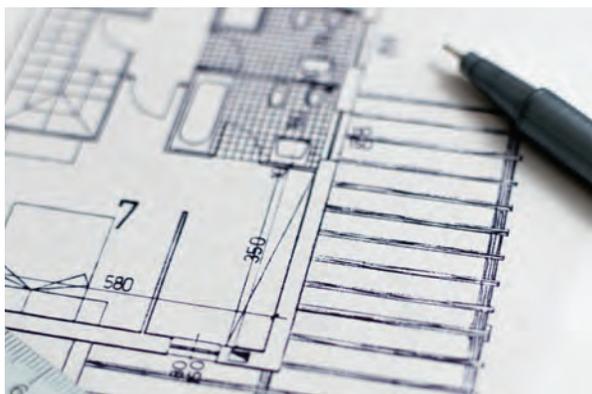
Le Bureau des permis vous accueille sans rendez-vous pour toute demande, du **lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30**. N'hésitez pas à composer le 514 493-5115 pour obtenir une information. Un inspecteur vous rappellera dans un délai de 48 heures et vous invitera au besoin à vous présenter sur place avec les documents requis.

Pour les demandes de permis peu complexes – installation d'une piscine, remplacement d'une toiture, d'une fenêtre, d'un balcon ou d'un escalier, abattage d'un arbre –, vous pouvez transmettre vos documents par courriel à l'adresse amenagement.urbain@ville.montreal.qc.ca et payer par chèque. Vous devrez alors libeller votre chèque à l'ordre de la Ville de Montréal, en y indiquant l'adresse concernée par la demande de permis, et l'envoyer par la poste à :

BUREAU DES PERMIS

7171, rue Bombardier, 1^{er} étage
Montréal (Québec) H1J 2E9

Pour éviter les longues files d'attente, nous vous recommandons de privilégier ce mode de communication. Si vous souhaitez prendre un rendez-vous, notamment dans le cadre d'un projet majeur comme une construction neuve ou des rénovations importantes, veuillez composer le **514 493-8086**.



SERVICE OFFERT AUX CITOYENS

DÉCHIQUETAGE DE DOCUMENTS PERSONNELS

Une unité de déchiquetage mobile prendra place dans le stationnement de la mairie d'arrondissement le **samedi 26 septembre, de 9 h à 13 h 30**. Il s'agit d'un service sécuritaire offert gratuitement aux résidents d'Anjou. Les documents déchiquetés sont par la suite recyclés sans pouvoir être reconstitués. En raison de la pandémie de COVID-19, les mesures de distanciation physique devront être respectées. Le déroulement sécuritaire de l'opération sera expliqué sur place aux personnes participantes.

Renseignements : 311



BUREAU DU CITOYEN

À partir du mois d'octobre, reprise des rencontres sans rendez-vous à la mairie d'arrondissement pour discuter de tout sujet portant sur la vie municipale et présenter vos demandes et commentaires.

SAMEDI 10 OCTOBRE

• DE 9 H À MIDI
Kristine Marsolais
Conseillère d'arrondissement,
district Centre



SAMEDI 24 OCTOBRE

• DE 9 H À MIDI
Richard Leblanc
Conseiller d'arrondissement,
district Est



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL

LE PUBLIC ADMIS DE NOUVEAU

La prochaine séance du conseil d'arrondissement fixée au **mardi 1^{er} septembre** sera ouverte au public, cependant le nombre de places sera limité. Si vous souhaitez assister à la séance, vous devrez respecter les consignes sanitaires en vigueur, c'est-à-dire vous laver les mains en entrant dans la mairie, porter un masque ou un couvre-visage en permanence et vous tenir à 2 m, quand vous êtes debout, des autres personnes présentes qui ne résident pas sous votre toit et à 1,5 m une fois assis.

Veuillez noter que la séance sera également filmée et disponible le lendemain sur le site Internet de l'arrondissement. Si vous désirez poser une question au conseil sans vous déplacer, vous avez toujours la possibilité de le faire en remplissant le formulaire à l'adresse montreal.ca/evenements/seance-du-conseil-danjou-de-septembre.



Bibliothèque Jean-Corbeil
7500, avenue Goncourt
514 493-8260

Bibliothèque du Haut-Anjou
7070, rue Jarry Est
514 493-8271

Intégrez la lecture dans la routine quotidienne du coucher.



RETOUR DE L'HORAIRE AUTOMNE-HIVER

N'oubliez pas que les bibliothèques sont dorénavant ouvertes selon l'horaire d'automne-hiver.

Lundi au vendredi : **12 h à 20 h** Samedi : **9 h 30 à 17 h** Dimanche : **11 h à 17 h**

Pour vous tenir au courant de l'évolution des services et activités que nous pouvons vous offrir avec les mesures sanitaires liées à la COVID-19, suivez-nous sur Facebook : facebook.com/lesbibliothequesanjou.

SPORTS ET LOISIRS

INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS D'AUTOMNE DE L'ARRONDISSEMENT

Complexe sportif – École secondaire d'Anjou

À SURVEILLER

LE RÉPERTOIRE D'ACTIVITÉS 2020-2021 EST ÉGALEMENT EN LIGNE

Le *Répertoire d'activités* de la saison 2020-2021, qui vous a été distribué début septembre, est aussi disponible en ligne. Il couvre l'ensemble des activités et des événements qui se dérouleront dans l'arrondissement d'Anjou, du mois de septembre jusqu'à la fin du printemps prochain. En raison de la COVID-19, une mise à jour de la version en ligne est prévue régulièrement alors n'hésitez pas à la consulter pour vérifier les détails car, même si le *Répertoire* a été imprimé, des changements peuvent survenir par la suite. Vous pouvez également consulter le site Internet de l'arrondissement pour toute confirmation.

Vous pourrez vous inscrire aux activités offertes par l'arrondissement à partir du **mardi 8 septembre, dès 19 h**. L'ensemble des Montréalais pourra le faire à partir du **vendredi 11 septembre, dès 19 h**. Veuillez consulter le *Répertoire* disponible en ligne à l'adresse montreal.ca/anjou pour vérifier quelles sont les activités proposées cet automne ainsi que les détails relatifs aux cours et aux horaires.

Vous disposerez de deux façons simples de vous inscrire à vos activités favorites qui sont offertes par la Ville de Montréal – Arrondissement d'Anjou :

- 1. Inscription en ligne** au loisirs.montreal.ca ;
- 2. Inscription par téléphone** au 514 493-8222.

Dès 19 h, aux dates indiquées, les inscriptions en ligne débiteront de façon simultanée avec les inscriptions par téléphone. L'inscription en ligne vous permettra d'éviter les files d'attente et vous donnera un accès direct et sans délai aux places disponibles. Une inscription au téléphone sera effectuée seulement si des places sont vacantes lorsque vous parlerez au préposé. Le fait de patienter en ligne ne vous garantit pas une place à une activité.

Afin de limiter les inconvénients, avant de commencer le processus d'inscription, assurez-vous de mettre à jour votre carte de citoyen et d'activer vos liens « famille » avec tous les membres de votre famille.

Lors de la période d'inscription, vous pourrez bénéficier d'un soutien afin de vous accompagner dans vos démarches. Ainsi, vous pourrez téléphoner au 514 493-8222 pour avoir du soutien au bout du fil.

Renseignements : 514 493-8200 ou 514 493-8222 ou montreal.ca/anjou

ZUMBA ET MULTI-ENTRAÎNEMENTS

DES ACTIVITÉS PARFAITES POUR LES PARENTS ET LES ENFANTS

L'arrondissement d'Anjou vous offre deux activités à pratiquer en famille : le zumba, le dimanche matin, et un programme multi-entraînements, le mercredi soir. Venez bouger et vous amuser au complexe sportif de l'école secondaire d'Anjou. Les enfants doivent être accompagnés d'un parent.

Inscrivez-vous au loisirs.montreal.ca pour réserver votre place. Vous pouvez également vous présenter directement à l'activité et y prendre part si le nombre maximal de participants n'est pas atteint.

Ces cours s'adressent aux enfants âgés de 7 à 12 ans. Il s'agit d'activités gratuites avec la carte de citoyen. Consultez le *Répertoire d'activités*, également disponible en ligne, pour connaître tous les détails.

ÉVÉNEMENTS ANNULÉS



BROCANTE

La brocante du 19 septembre, un rendez-vous que la population angevine affectionne particulièrement, est malheureusement annulée, car nous ne pouvons assurer le respect de l'ensemble des consignes sanitaires ni les règles de distanciation physique durant cet événement.

SOIRÉE HOMMAGE À L'ACTION BÉNÉVOLE ANGEVINE

À l'instar de plusieurs autres événements, la soirée hommage à l'action bénévole n'aura pas lieu cet automne comme à l'habitude. Il n'y aura donc pas de période de mise en candidature des bénévoles. C'est avec regret que l'arrondissement a décidé de ne pas tenir cette activité de reconnaissance qui salue chaque année les quelque 500 bénévoles donnant temps et énergie pour offrir des services et des activités de qualité à la population angevine. Nous tenons à remercier sincèrement les bénévoles qui se dévouent en grand nombre cette année encore, car 2020 ne fait pas exception malgré les circonstances liées à la COVID-19, bien au contraire. Nous les encourageons à poursuivre leur travail remarquable.